

Dispenses d'épreuves de la mention complémentaire Aide à domicile (MCAD) pour les titulaires d'autres diplômes de niveau V

Ministères	Education nationale			Agriculture		Emploi	Santé		Ministère chargé des affaires sociales	
Epreuves de la MCAD Diplômes Titre	BEP Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)	CAP Petite enfance	CAP Assistant technique en milieu familial et collectif	BEPA Services aux personnes (SAP)	CAPA Services en milieu rural	Assistant de vie aux familles (ADVf)	Diplôme d'Etat d'aide- soignant (DEAS)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	Diplôme d'Etat aide- médico psychologique (DEAMP)
U1 – Techniques de services à l'usager									Equivalent avec la MCAD	
U2 – Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie										
U3 – Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale										

Dispense accordée

Les dispenses antérieures pour les titulaires du BEP carrières sanitaires et sociales (dispense de l'unité 2 de la MCAD), du BEP Bioservices dominante ATA, du CAP Employé technique de collectivités, du Bepa services aux personnes, du Capa services en milieu rural, du Capa employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employé familial (dispense de l'unité 1 de la MCAD) demeurent.